

Image not found or type unknown



Transmission d'un bail commercial renouvelé par tacite reconducti

Par **Cathbf**, le **22/11/2016** à **19:05**

Bonjour,

Je désire reprendre un local commercial. Je me suis mis d'accord avec l'ancien bailleur sur un droit d'entrée. Je viens de m'apercevoir que le bail a pris fin le 1er avril 2014 et que les parties n'ont pas résigné de contrat et que par conséquent le bail était prolongé par tacite reconduction. Puis je passer outre le locataire et prendre contact directement avec le propriétaire du local pour signer un nouveau bail ?

Merci